



COMITÉ SYNDICAL, du lundi 10 décembre 2018  
- Compte-rendu -

L'An deux mille dix-huit Lundi 10 décembre à vingt heures trente minutes, le conseil syndical du **Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienna** s'est assemblé à la maison des services à Cérences sous la présidence de M. VILLAESPESA Stéphane.

**Etaient présents, Mesdames et Messieurs :**

GUILLE Hervé, HARDY Sylvain, GEYELIN Guy, PAISNEL Gérard, LETTELIER Joseph, LEJEUNE Bernard, BURNOUF Michel, NAVARRET Alain, CHARDRON Jérôme, VILLAESPESA Stéphane, DUMONT Valéry, CONSTANT Emile, PELOSO Damien, FONTENAY Gilbert, NOURRY Jean-Pierre, BASYN Dirk, SAINT Yves,

**Absents excusés, Mesdames et Messieurs :** DUVAL Claude, HELAINE Gilbert, GOUX Christian, LECOMTE Patricia, BLIN Ludovic,

**Absents, Mesdames et Messieurs :** FOLLAIN Denis, BLANCHARD-LALOE Maryline, COURT Serge, LEBOUTEILLER Denis, NORGEOT Daniel, HESLOUIN Bruno, BOURSEUL Brigitte, LAURANSON Marie-Odile,

**Secrétaire de séance :** MM. Patricia LECOMTE

**En exercice : 30**

**Date de convocation :** 30/11/2018

**Présents : 17**

**Votants : 18**

**Pouvoirs :** GOUX Christian à GUILLE Hervé

**Approbation à l'unanimité du compte rendu du Comité syndical du 12.07.2018**

**Délibération n° 2018-026**

**Objet : Indemnisation d'un stagiaire**

José PERIER est stagiaire au SIAES dans le cadre d'un Bac Pro « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune » au lycée agricole de Vire. Il a effectué une première période de stage du 21/05/2018 au 13/07/2018. Il effectue une seconde période de stagiaire du 29/10/2018 au 07/12/2018.

Il a passé plus de 80% de son temps de présence avec l'Equipe d'Entretien à réaliser du débroussaillage, ranger le bois et le branchage et entretenir les clôtures.

Ce stage n'ouvre pas d'obligations d'indemnisation (moins de 8 semaines durant une année scolaire). Cependant, vue l'implication et la motivation de ce jeune et vue la quantité de travail qu'il a réalisé, il me semble opportun de lui verser une indemnisation de 450€ (soit environ l'équivalent d'un mois de stage).

**Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le comité syndical donne un avis favorable à l'indemnisation de ce stagiaire.**

## **Délibération n° 2018-027**

### **Objet : Demande d'acompte pour les participations des collectivités adhérentes pour l'exercice 2019**

Afin d'éviter des problèmes de trésorerie en début d'année, je vous propose, dans l'attente du vote du budget, de demander dès janvier un acompte aux collectivités adhérentes en se basant sur un montant égal aux 2/3 des participations demandées en fonctionnement sur l'exercice 2018.

		Fonctionnement 2018					Investissement 2018		Sous-total SIAES Classique	Sous-total Financement SAGE	Total
		SIAES Fonct Général Techniciens Rivières & Entretien	SIAES Lutte contre Invasives	SIAES Continuité Ecologique	SIAES Bocage	Financement SAGE	SIAES classique	Financement SAGE			
Coutances Mer et Bocage	43,70%	46 295,41 €	9 177,00 €	6 782,68 €	6 654,85 €	9 177,00 €	- €	3 714,50 €	68 909,94 €	12 891,50 €	81 801,44 €
Granville Terre et Mer	13,67%	14 481,88 €	2 870,70 €	2 121,72 €	2 081,74 €	2 870,70 €	- €	1 161,95 €	21 556,04 €	4 032,65 €	25 588,69 €
Villedieu Intercom	35,22%	37 311,77 €	7 396,20 €	5 466,50 €	5 363,48 €	7 396,20 €	- €	2 993,70 €	55 537,94 €	10 389,90 €	65 927,84 €
Mont St Michel-Normandie	0,49%	519,10 €	102,90 €	76,05 €	74,62 €	102,90 €	- €	41,65 €	772,67 €	144,55 €	917,22 €
De la Vire au Noireau	6,92%	7 330,99 €	1 453,20 €	1 074,05 €	1 053,81 €	1 453,20 €	- €	588,20 €	10 912,05 €	2 041,40 €	12 953,45 €
		105 939,15 €	21 000,00 €	15 521,00 €	15 228,50 €	21 000,00 €	- €	8 500,00 €	157 688,65 €	29 500,00 €	187 188,65 €

**Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, Le comité syndical accepte de demander le versement d'un acompte des participations aux collectivités adhérentes des deux tiers des participations demandées en fonctionnement pour l'année 2018.**

## **Délibération n° 2018-028**

### **Objet : Indemnités de la trésorière pour l'année 2017 et 2018**

Selon les dispositions de l'Arrêté du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du TRESOR chargé des fonctions de Receveurs des communes et établissements publics communaux et considérant la demande faite par le syndicat au Receveur de la trésorerie lequel fourni des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable,

Il convient de verser au receveur de la trésorerie de Granville, conformément à la Loi les indemnités de budget et indemnité de conseil au taux maximum autorisé suivant l'arrêté susvisé.

**Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le comité syndical accepte le versement des indemnités à MM. PORTER pour l'année 2017 et 2018.**

## **Délibération n° 2018-029**

**Objet : Activation de la tranche conditionnelle du marché 10-SIAES-17 relatif à la restauration de la continuité écologique au moulin de Quettreville-sur-Sienne**

La tranche ferme de l'étude préalable à la restauration de la continuité écologique au moulin de Quettreville-sur-Sienne a pris fin en septembre 2018. Sur accord des propriétaires du moulin, les travaux sont programmés pour l'été 2019. Le marché 10-SIAES-17 prévoit une tranche conditionnelle permettant de demander au prestataire d'assurer la maîtrise d'œuvre des travaux (rédaction des pièces de marché public, assistance du maître d'ouvrage dans l'évaluation des offres des prestataires, suivi et réception des travaux, etc.). Compte tenu de la programmation de nombreux travaux de restauration de la continuité écologique à l'été 2019 et des enjeux concernant le moulin de Quettreville-sur-Sienne, il est proposé de confier la mission de maîtrise d'œuvre à CE3E, titulaire du marché 10-SIAES-17, en activant la tranche conditionnelle de ce marché.

Cette tranche conditionnelle s'élève à 20 045 € HT avec le même plan de financement que pour les travaux, à savoir une subvention à hauteur de 100% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

**Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, Le comité syndical accepte d'activer la tranche conditionnelle du marché 10-SIAES-17 relatif à la restauration de la continuité écologique au moulin de Quettreville-sur-Sienne.**

### **Délibération n° 2018-030**

**Objet : Avenant au marché 11-SIAES-18 relatif à l'étude préalable à la restauration de la continuité écologique aux anciennes minoteries de la Foulerie et de Pont Chignon à Villedieu-les-Poêles-Rouffigny**

L'étude préalable à la restauration de la continuité écologique aux anciennes minoteries de la Foulerie et de Pont Chignon à Villedieu-les-Poêles-Rouffigny est réalisée par le bureau d'études DCI Environnement. Ce dernier nous a demandé s'il était possible d'effectuer le règlement des prestations à l'avancement de la mission. Dans le CCAP, il est indiqué que le règlement est effectué après achèvement total de la mission.

**Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, Le comité syndical accepte l'avenant au marché 11-SIAES-18 et autorise M. le Président à signer tous les documents nécessaires pour mettre en place cet avenant.**

### **Délibération n° 2018-031**

**Objet : Procédures administratives pour la réalisation de travaux**

Les travaux de restauration de la continuité écologique programmés sur plusieurs ouvrages de la Sienne, l'Airou et la Vanne pour l'étiage 2019, nécessitent l'élaboration de pièces administratives à destination des services de l'Etat : Déclaration d'Intérêt Général, Dossiers Loi sur l'Eau, etc.).

**Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, Le comité syndical autorise Monsieur le président du SIAES, à effectuer l'ensemble des procédures administratives nécessaires.**

## **Délibération n° 2018-032**

### **Objet : Demande de subvention région pour l'année 2018**

Afin de compléter notre demande de subvention, la Région Normandie demande une délibération approuvant le plan de financement.

Pour 2018, le plan de financement est le suivant :

Totaux	AESN (50%)	54 050.00 €	50.00
	CRBN/FEADER (30%)	32 430.00 €	30.00
	Auto-financement	21 620.00 €	20.00
	Total	108 100.00 €	100.00

**Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le comité syndical accepte le plan de financement et autorise le Président à demander les subventions nécessaires.**

### **Questions diverses**

M. VILLAESPESA, président fait lecture du courrier de la carrière GBN proposant une intervention au sein du comité syndical.

Il est décidé à l'unanimité d'accepter la présentation de l'agrandissement prévu, cependant les prochaines réunions de comité syndical sont accés sur le budget, il convient donc de les inviter dans le courant du 2<sup>ème</sup> trimestre 2019.

A 22h00, la séance est levée  
La secrétaire, Patricia LECOMTE